

From: "Boivin Isabelle" <Isabelle.Boivin@lautorite.qc.ca>
To: <cjepson@osc.gov.on.ca>, "Aamir Mirza" <amirza@mfd.ca>, "Allison Guy" <Allison.Guy@asc.ca>, "Angie Foggia" <afoggia@iirroc.ca>, <Carla.Buchanan@gov.mb.ca>, "Chris Besko" <Chris.Besko@gov.mb.ca>, "csa-coordinator" <csa-coordinator@acvm-csa.ca>, <dsantiago@osc.gov.on.ca>, "Dean Murrison" <dmurrison@sfsc.gov.sk.ca>, <eking@osc.gov.on.ca>, Chagnon Gérard <Gerard.Chagnon@lautorite.qc.ca>, "Jason Alcorn" <Jason.Alcorn@gnb.ca>, "Karen McGuinness" <kmcguinness@mfd.ca>, "Mark Wang" <mwang@bcsc.bc.ca>, "Navdeep Gill" <navdeep.gill@asc.ca>, <nantoniou@osc.gov.on.ca>, "Paige Ward" <pward@mfd.ca>, <Paula.White@gov.mb.ca>, <rsrikantan@osc.gov.on.ca>, "Richard Corner" <RCorner@IIROC.CA>, "Sarah Corrigan-Brown" <scorrigan-brown@bcsc.bc.ca>, "Jean Sophie" <Sophie.Jean@lautorite.qc.ca>, <ssilma@osc.gov.on.ca>
Date: 10/20/2011 03:49 PM
Subject: TR: Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription

Regards;



Me Isabelle Boivin
Analyste en réglementation - pratiques de distribution
Autorité des marchés financiers
418-525-0337, poste 4817
sans frais : 1 877 525-0337
isabelle.boivin@lautorite.qc.ca

De : Monika et Alain [mailto:inslov@videotron.ca]
Envoyé : 2011-06-27 21:01
À : Consultation-en-cours
Objet : Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription

Bonjour,

J'avais écrit le courriel ci-bas il y a une couple de mois, qui est toujours d'actualité. Ce que vous ne parlez pas dans votre consultation, est quel genre de rendement. Net ou Brut? Comme mentionné plus bas, **TOUS** les "gestionnaires" devraient être OBLIGÉS de ne parler que de rendements **NETS** lorsqu'ils parlent de rendement, car les rendements bruts sont complètement "misleading" surtout dans un environnement de bas rendements comme actuellement.

Merci d'en tenir compte dans votre consultation,

Alain Richard

Bonjour,

Avec mon employeur j'ai un régime agréé de retraite ainsi qu'un REER, qui sont tous les deux avec la Great West. Malgré quelques demandes pour avoir les données de rendement net des fonds, la Great-West s'acharne à nous donner que les rendements bruts. Aujourd'hui encore, nous avons une réunion annuelle, et la représentante Great-West nous présentait les rendements bruts des différentes fonds, allant même jusqu'à comparer les rendements bruts des différents fonds dans une même catégorie. C'est complètement "misleading" comme on dit en anglais, car le fond ayant le meilleur rendement brut n'est pas nécessairement celui ayant le meilleur rendement net. Ça peut donc amener des personnes à faire de mauvais choix.

J'ai deux questions :

1-Est-ce légal de faire cela?

2-Si c'est légal, pourriez-vous faire modifier la législation pour que ce ne le soit plus? En effet, l'industrie des fonds mutuels nous présente toujours les rendements nets, ce qui est la bonne façon de faire. Par contre, à la façon Great-West, un rendement positif brut de 0.25% sur un fond de marché monétaire peut se traduire par un rendement net de -.25%. Il disent au monde qu'ils ont eu un rendement X, mais ce n'est pas vrai, car c'est le rendement brut. Le vrai rendement est le rendement net.

Merci à l'avance,

Alain Richard

Ce message peut contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si ce message ne vous est pas adressé ou si vous l'avez reçu par erreur, nous vous saurions gré d'en aviser l'émetteur immédiatement et d'effacer l'original, sans en tirer de copie ni en dévoiler le contenu. This message may contain information which is privileged or confidential. If you are not the intended recipient of this message, or if you have received it in error, please notify the sender immediately and delete the original without making a copy or disclosing its contents.